

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 16

Artikel: Lausanne, 16 avril 1875
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 16 Avril 1875.

Le 14 avril, au matin, le canon tonnait pour célébrer l'anniversaire de l'émancipation vaudoise. Quelques heures plus tard le corps des étudiants allait, musique en tête, rendre hommage à la mémoire de Davel, au pied du monument élevé à celui qui, le premier, osa arborer le drapeau de l'indépendance sur les bords du Léman.

D'autre part, plusieurs cercles et sociétés fêtaient dans la soirée, par de joyeux banquets, cet anniversaire historique.

Eh bien! disons - le franchement, de pareilles démonstrations nous paraissent maintenant quelque peu déplacées et n'avoient pas leur raison d'être. Pourquoi rappeler ainsi bruyamment, chaque année, l'époque où nous nous séparâmes brusquement de nos frères les Bernois? Peut-être avions-nous quelques raisons de le faire alors, mais aujourd'hui il faut éviter, ce nous semble, tout ce qui peut ressembler à de l'ingratitude envers ces chers confédérés qui nous veulent tant de bien, à qui nous devons une Constitution fédérale frappée au coin de la justice, du désintéressement et d'un esprit éminemment égalitaire et charitable.

Sachons donc, en face de cette Constitution qui doit faire le bonheur de tous, sachons oublier un peu notre petit canton d'autrefois pour tourner toutes nos forces, tout notre dévouement, tout notre patriotisme vers ce centre fédéral d'où nous viennent, avec la lumière, les sages conseils, les ordres précis, la puissance administrative seule capable de faire un peuple, un droit, une armée, un seul groupe de citoyens soumis, disciplinés, obéissants.

Si cette Constitution, que le peuple vaudois semble n'avoir rejetée à l'origine que pour éprouver plus de plaisir à l'accepter ensuite, indispose quelques personnes, il ne faut pas trop s'en inquiéter; cela vient tout simplement de ce que dans un moment d'enthousiasme, à l'ouïe des superbes discours adressés au peuple vers le 19 avril 1874, elles ont avalé en bloc une constitution que leurs faibles estomacs ne peuvent digérer en détail. Mais cela passera; du reste, les médecins qui ont administré la dose sont là pour en atténuer les effets.

Soyons donc conséquents; ne tirons plus le canon du 14 avril, car c'est méconnaître le bonheur dont nous jouissons et qui ira toujours croissant.

Le temps où nous chantions le canton de Vaud si beau est passé; c'était bon il y a un demi-siècle, sous la période des Muret, des Pidou et de tant d'autres braves gens qui avaient la toquade cantonale; aujourd'hui nos regards doivent se porter vers le point autour duquel gravitent les 22 cantons, vers Berne, soleil fédéral!

Les grandes entreprises lausannoises.

Presque toutes les grandes entreprises ont été accueillies à l'origine par l'indifférence, le doute ou la raillerie; il en est peu sur lesquelles on n'a pas cherché à jeter quelque défaveur.

En 1837, M. l'ingénieur Fraisse visita l'ancien canal d'Entreroches, parcourut toute la vallée à pied et revint convaincu de la possibilité matérielle de rétablir ce canal et de faire ainsi communiquer le lac Léman avec celui d'Yverdon; mais il fut surtout frappé de l'idée qu'un chemin de fer serait plus logique sous tous les rapports.

On se moqua de lui: « Les chemins de fer en Suisse?... Allons donc! vous voulez rire!... » lui disait-on. Cependant, M. Perdonnet père, voyant que M. Fraisse persistait dans son idée, se la fit bien expliquer, puis rédigea les premiers statuts d'une Société d'études. Un comité signa ces statuts provisoires en février 1838, et, en trois jours, la somme nécessaire aux études à faire sur le terrain fut réalisée.

M. Fraisse se mit immédiatement à l'œuvre et publia un extrait de son travail en 1844. Le rapport, les plans, toutes les pièces relatives à ces études, soigneusement renfermés dans une caisse, furent déposés au bureau des Travaux publics, où, considérés comme une superbe chimère, on les laissa dormir d'un profond sommeil.

Néanmoins, quelques articles de journaux, quelques brochures vinrent de temps à autre réveiller ces idées de chemins de fer; mais le public parut toujours fort indifférent. Enfin, en 1850, la Confédération s'occupa de la question d'une manière générale au point de vue d'un réseau en Suisse. Dès ce moment l'idée fut acquise, et l'étude de la ligne Morges-Yverdon étant toute faite, elle reçut l'approbation des hommes compétents. Le 8 juin 1852, la concession de cette ligne fut accordée à M. Sulzberger, ingénieur thurgovien.

*La signature du locataire sur cette réglette de Dommartin
devra suffire pour assurer auprès du propriétaire notre
commissaire.*